

FRAIS DE SANTÉ & PRÉVOYANCE :

Nous signons pour limiter la casse au 01/01/27 !

Notre signature sécurise les avancées obtenues. Elle ne vaut ni approbation de la méthode de négociation, ni renoncement à améliorer les garanties.

Dans un contexte où le **pouvoir d'achat des salariés est déjà fortement contraint**, les organisations syndicales représentatives de l'intersyndicale (CFDT, CGT, FO, SNB/CFE-CGC) ont fait le choix de signer les avenants santé et prévoyance, avec une priorité claire :

contenir les évolutions de cotisation prévues pour le salarié par une participation employeur plus importante.

UNE NÉGOCIATION QUI N'A PAS PERMIS DE DISCUTER DE L'ESSENTIEL !

Malgré les attentes exprimées par les salariés, notamment dans le sondage réalisé par la Commission économique du CSE en 2025, **le niveau des garanties n'a pas fait partie du périmètre de la négociation.**

Une fois de plus, **le dialogue social s'est arrêté là où les enjeux étaient pourtant les plus importants.**

La négociation a été volontairement cantonnée par la Direction à **la structure et la répartition des cotisations entre employeur et salariés.**

Nous avons négocié pour **limiter l'impact financier sur les salariés, mais nous contestons fermement la méthode de l'employeur** qui consiste à décider de la protection sociale des salariés sans leurs représentants !

Jusqu'au dernier moment, l'intersyndicale s'est mobilisée pour obtenir des réponses, des corrections et la transparence nécessaire pour mener à bien cette négociation.

LE POIDS DE L'INTERSYNDICALE (CFDT, CGT, FO, SNB/CFE-CGC) A ETE DETERMINANT !

La Direction souhaitait faire évoluer les contrats **sans augmenter sa contribution et envisageait même de ne plus participer à la couverture des conjoints.**

Cette position aurait eu pour conséquence de faire payer **plus de 1500 € par an aux 1211 Salarié(e)s** couvrant leur conjoint dans le contrat famille et aurait fait supporter une part plus importante du coût de la protection sociale sur les familles des salariés.

Par la négociation, **l'intersyndicale a obtenu le maintien de la composition familiale** (conjoint compris), fait **participer l'employeur à la surcomplémentaire mais aussi au pack prévention** (nouveau responsable du contrat) et surtout permis **l'augmentation significative de la participation de l'employeur** sur le contrat de base et son renfort.



CE QUE NOUS AVONS OBTENU

Frais de Santé

- **Garanties « de base + renfort 2 » : 75 % pris en charge par l'employeur**, les 25 % restants à la charge du salarié (contre 70% employeur / 30% salarié actuellement) ;
- **Garanties « surcomplémentaires » : 50% pris en charge par l'employeur** et 50% restant à la charge du salarié (inchangé à ce qui est pratiqué actuellement mais pour lesquelles nous avons négocié le maintien de la part de prise en charge) ;
- **Garanties « Pack Prévention » : 50% pris en charge par l'employeur** et 50% restant à la charge du salarié (incomparable à l'existant, ce pack étant nouveau mais pour lequel nous avons obtenu la prise en charge d'une partie par l'employeur).

Frais de Prévoyance

- La cotisation sera dorénavant prise en charge à **75 % par l'employeur**, les 25 % restant seront à la charge du salarié (contre 70% employeur / 30% salarié actuellement)

C'est un point essentiel puisque la **Direction refusait initialement toute augmentation de sa participation** alors même que les cotisations santé et prévoyance étaient promises à augmenter sur votre fiche de paie.



C'est précisément parce que **ces améliorations n'existaient** pas dans la position initiale de la Direction que nous avons fait le choix de signer ces avenants. **Signer permet de sécuriser les avancées obtenues et de limiter l'impact des évolutions des cotisations pour les salariés**

Refuser de signer aurait laissé les salariés supporter une part nettement plus importante des augmentations sur ces deux cotisations et affecté d'autant le salaire net à partir du 01 janvier 2027.

EN COTISATION MENSUELLE PROJETEE PAR SALARIÉ EN FONCTION DE SON CHOIX ET DE SA SITUATION

	Cotisations actuelles*		Cotisations à partir du 01/01/27**	
Santé	Régime général		Régime général	
	Isolé	35,97 €	Isolé	33,56 €
	Famille	76,71 €	Famille	75,61 €
	Régime Alsace-Moselle		Régime Alsace-Moselle	
	Isolé	26,18 €	Isolé	25,30 €
	Famille	53,10 €	Famille	56,71 €
Prévoyance	Salaire brut 2500€	15,97 €	Salaire brut 2500€	15,94 €
	Salaire brut 4000€	25,55 €	Salaire brut 4000€	25,50 €

* hypothèse PMSS 2027 à 4065€ --- ** hypothèse PMSS 2027 revalorisé de 1.5%

ET LA SUITE ?

L'intersyndicale et la commission économique doivent être en mesure de **suivre l'application des avenants** et de vérifier, dans la durée, que les engagements négociés sont effectivement ceux qui sont contractualisés et mis en œuvre.

Pour cela, l'intersyndicale CFTD, CGT, FO, SNB/CFE-CGC attend de la direction une **totale transparence sur les contrats qui seront signés et appliqués au 1^{er} janvier 2027.**

**Nous continuerons à exiger davantage de transparence
et un dialogue social loyal et constructif !**

Notre signature est plus qu'un compromis, sûrement pas un renoncement !

